

Fiche n°1

L'approvisionnement des médecins libéraux en vaccins contre la grippe A(H1N1).

Les médecins libéraux pourront s'approvisionner en vaccins auprès des centres de vaccination de leur département munis de leur carte professionnelle et d'une ordonnance signée par leurs soins mentionnant le type et la quantité de vaccins demandés.

Vous veillerez à faciliter leur approvisionnement en autorisant la délivrance des vaccins à toute personne désignée par le médecin et se présentant au centre munie des mêmes documents. Les chefs de centre conserveront l'ordonnance aux fins de traçabilité.

Vous demanderez aux chefs de centre de délivrer la quantité de vaccins indiquée sur l'ordonnance en veillant à :

- délivrer en matière de vaccin avec adjuvant contre la grippe A(H1N1) préférentiellement le vaccin Focétria de Novartis en seringue monodose. Ce vaccin est conditionné sous forme de boîtes de 10 seringues monodoses et ne doit pas être déconditionné. La première délivrance visant à constituer un stock d'amorce au cabinet sera limitée à deux boîtes non divisibles de 10 seringues préremplies, en raison de la disponibilité encore réduite du conditionnement monodose. Le Focetria est réservé à l'usage des médecins libéraux et n'a pas vocation à être utilisé en centre. Les dotations seront mis en place dans les centres de vaccination à la demande expresse des EOD qui veilleront à proportionner leur commande au nombre de médecins libéraux désireux de s'impliquer dans la campagne de vaccination ;
- délivrer en matière de vaccin sans adjuvant, le vaccin Panenza de chez Sanofi adapté à leurs besoins et limité à deux flacons soit 20 doses. Pour mémoire, la durée de conservation de ce flacon, une fois entamé est de 7 jours. Pour ce vaccin, le chef de centre devra fournir, lors du premier approvisionnement, les seringues d'injection (adulte et pédiatrique) en respectant le conditionnement par boîtes ;
- délivrer après le premier approvisionnement les quantités de vaccins en fonction des bons que les médecins ramèneront au centre de vaccination lors du réapprovisionnement.